



AVIS PUBLIC – APPEL D'OFFRES 2023-010

RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2023

DEMANDE DE SOUMISSIONS

La VILLE D'ESTÉREL demande des soumissions pour la réfection de la structure de chaussée, l'amélioration du drainage de surface et la pose de pavage sur différentes rues dans la Ville d'Estérel. Les rues sont les suivantes :

- Avenue des Maubèches (165 m.lin. ±)
- Avenue des Martinets (180 m.lin. ±)
- Avenue Foch (135 m.lin. ±)
- Avenue des Friquets (390 m.lin. ±)
- Avenue des Cardinaux (210 m.lin. ±)
- Avenue des Alouettes (1 100 m.lin. ±)
- Avenue de Condé (350 m.lin. ±)
- Option « Asphaltage avenue des Alouettes » (300 m.lin. ±)

DOCUMENTS

Tous les documents concernant l'appel d'offres 2023-010 peuvent être consultés ou obtenus auprès du bureau du système électronique d'appel d'offres (SÉAO), à **partir du 15 mars 2023**, selon les modalités et les coûts indiqués sur le site du SÉAO à l'adresse suivante : www.seao.ca.

Seules seront considérées aux fins d'octroi de contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord, et détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la *Loi sur le bâtiment* (RLRQ, c. B. 1. 1). Seuls les soumissionnaires qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de SÉAO sont admis à soumissionner, à défaut, la soumission sera rejetée automatiquement. Toutes conditions d'admissibilité sont indiquées dans les documents d'appel d'offres.

Pour être valable, chaque soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission sous la forme d'un chèque visé, tiré d'une institution financière ou d'un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance apparaissant au tableau de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour une somme égale à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission, incluant les taxes, sans tenir compte de l'option « Asphaltage de l'avenue des Alouettes », le tout payable à l'ordre de la Ville d'Estérel. Cette garantie devra être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

De plus, la soumission devra être accompagnée d'une lettre de consentement émise par une compagnie d'assurance apparaissant au tableau de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), garantissant l'émission, en faveur de la Ville d'Estérel, d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour gages, matériaux et services si le soumissionnaire devient l'adjudicataire. La valeur de chacun des cautionnements est égale à la moitié de la valeur du contrat auxquelles sont ajoutées la TPS et la TVQ applicables.

CLAUSE DE RÉSERVE

La Ville se réserve le droit de retenir l'option de « Asphaltage de l'avenue des Alouettes », de manière que ces travaux fassent partie du contrat. La plus basse soumission conforme sera déterminée en ajoutant au montant total du RÉSUMÉ / BORDEREAU DES QUANTITÉS le coût des options retenues, s'il y a lieu, toutes taxes incluses.

La Ville se réserve entière discrétion quant aux choix des rues ou des options soumises.

La Ville d'Estérel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

RÉCEPTION

Les soumissions, présentées dans des enveloppes scellées et bien identifiées, devront être reçues physiquement à l'adresse du maître de l'ouvrage avant le 14 avril 2023, 10 h 30, où elles seront ouvertes publiquement par la suite.

MAÎTRE DE L'OUVRAGE : VILLE D'ESTÉREL

M. Luc Lafontaine, directeur général
115, chemin Dupuis
Estérel (Québec) J0T 1E0
450 228-3232

MAÎTRE D'ŒUVRE : ÉQUIPE LAURENCE INC.

M. Jean-Michaël Dufort, ingénieur
135, boul. de Sainte-Adèle
Sainte-Adèle (Québec) J8B 0J4
450 227-1857

Date de publication de l'appel d'offres (PAO) : **15 mars 2023**

Date limite de dépôt des plaintes (DDP) à inscrire au SEAO : **30 mars 2023**

Date limite pour répondre aux plaintes (DRP) : **11 avril 2023**

Date limite de dépôt des soumissions (DDS) : **14 avril 2023 à 10 h 30**




CERTIFICAT DE PUBLICATION



Je, soussignée, Karell Morin, greffière de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 15 mars 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15^e jour du mois de mars 2023.


Karell Morin, greffière